

Gorgier, le 20 octobre 2020

Concept de protection pour les salles de gym des Cerisiers

Nouvelle version mise à jour le 19 octobre 2020

Sommaire :

1. Objectif - Introduction
2. Exigences du Conseil fédéral
3. Mesures sanitaires pour l'exploitation des salles de gym
4. Règles de conduite dans les salles de gym
5. Directives pour l'utilisation des vestiaires et des sanitaires
6. Responsabilité de la mise en œuvre des directives sur site
7. Communication du concept de protection

1. Objectif - Introduction

Dans le but de protéger au mieux les élèves et le personnel de l'école, le CSRC a mis en place un plan de protection en lien avec les décisions prises par le Conseil fédéral ainsi que par l'Office fédéral de la santé publique. Ce plan peut être adapté en fonction de l'évolution de la situation.

2. Exigences du Conseil fédéral

Toutes les prescriptions du Conseil fédéral, y compris les prescriptions en matière d'hygiène et de distanciation sociale de l'OFSP, doivent être respectées. Cela comprend notamment les règles de conduite suivantes :

- ✚ Les personnes présentant des symptômes de maladie ne peuvent entrer dans les salles de gym.
- ✚ Il est de la responsabilité des utilisateurs de maintenir à tout moment une distance de 1.50 mètres entre chaque individu.
- ✚ Un traçage des contacts est mis en place, par les enseignants lors des leçons, par les sociétés externes locataires des salles. Les données doivent être conservées pendant 14 jours.
- ✚ Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos et accessibles au public, soit dans les corridors, SAS d'entrées et les vestiaires.

3. Mesures sanitaires pour l'exploitation des salles de gym

Les consignes mises en place sont conformes aux recommandations de l'OFSP et de la direction du CSRC.

- ✓ Les directives concernant les règles de conduite et les gestes barrières, sont affichées à l'entrée des salles de gym.
- ✓ Du produit désinfectant est mis à disposition des visiteurs à l'entrée des gradins ainsi que dans chaque salle de gym.
- ✓ La désinfection des lieux et de toutes les installations a été intensifiée et est effectuées de façon quotidienne par le personnel de conciergerie.
- ✓ Le nombre de douche et de WC à disposition a été limité.
- ✓ Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos et accessibles au public, soit dans les corridors, SAS d'entrées et les vestiaires.
- ✓ Un traçage au sol, dans les gradins de la salle 2, est mis en place pour garantir la distance de sécurité de 1.50 mètres entre chaque individu.

4. Règles de conduite dans les salles de gym

- ✓ Durant les heures d'ouverture au public ou lors de championnats et compétition, les organisateurs ont la possibilité de limiter la capacité du nombre de personnes, si la distance de sécurité de 1.50 mètres entre chaque individu ne peut pas être respectée et selon le marquage au sol.
- ✓ Aucune nourriture ou boisson ne doit être consommée dans toute l'enceinte des salles de gym (Sas d'entrée, salles de gym, vestiaires).

5. Directives pour l'utilisation des vestiaires et des sanitaires

- ✓ Le personnel de conciergerie du CSRC est responsable de la désinfection et du nettoyage des locaux.
- ✓ Le nombre de douche et de WC à disposition est limité.
- ✓ Les locataires doivent se conformer aux directives et consignes mises en place et affichées dans les vestiaires.
- ✓ Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires des salles de gym.
- ✓ La distance de 1.50 mètres entre chaque individu adulte doit être respectée.

6. Responsabilité de la mise en œuvre des directives sur site

Le CSRC en tant qu'exploitant des salles de gym est responsables de veiller à ce que les mesures énumérées dans ce concept de protection soient respectées. Cependant, la responsabilité personnelle et la solidarité de chacune et chacun sont autant d'éléments essentiels à la réussite de la mise en œuvre et donc au respect du concept de protection.

7. Communication du concept de protection

Le CSRC informe les locataires sur le concept de protection.

Le public est informé via le site internet du cercle ainsi que par l'affichage du concept à l'entrée des salles de gym.

cercle scolaire régional

Les Cerisiers

Directeur

L. Schüpbach



cercle scolaire régional

Les Cerisiers

Administratrice

D. Vantaggio-Campa

